

BULLETIN D'INSCRIPTION

Ce bulletin tient lieu de convention de formation conformément à l'article L6353-1 du Code du travail.

Bulletin à photocopier (un exemplaire par participant) et à renvoyer à l'adresse du lieu de réalisation du stage.

Votre contact :

Formation souhaitée :

Titre
Code Web Date de démarrage Prix HT + TVA (20%) Prix TTC

VOTRE CAMPUS

☐ Aix-en-Provence ☐ Angoulême ☐ Arras ☐ Bordeaux ☐ Brest ☐ Caen ☐ Dijon ☐ Grenoble ☐ La Rochelle ☐ Le Mans ☐ Lille ☐ Lyon ☐ Montpellier
☐ Nancy ☐ Nantes ☐ Nice ☐ Orléans ☐ Paris - La Défense ☐ Pau ☐ Reims ☐ Rouen ☐ Saint-Nazaire ☐ Strasbourg ☐ Toulouse

PARTICIPANT

☐ M^{me} ☐ M^r
Nom d'usage Prénom
Date de naissance/...../..... Lieu de naissance
Rue
Ville Code postal
Portable Email

Je souhaite mobiliser mon CPF pour financer cette formation ☐ oui ☐ non
☐ En plus du traitement de mes données pour l'exécution du contrat, j'autorise CESI SAS à m'envoyer des offres promotionnelles.

Pour tout projet de formation, parcours long ou bloc de compétences, mobilisant en tout ou partie un financement dans le cadre du CPF, le participant doit déposer et valider sa demande d'inscription via la plateforme d'achat (site web ou applicatif CPF) gérée par la Caisse de dépôts. L'acceptation des conditions générales d'utilisation valent contrat entre le client et l'organisme de formation.

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Raison sociale N° TVA intra
Rue
Ville Code postal
Téléphone
Effectif de l'établissement Code NAF
SIRET Adresse pour envoi de la convocation participant (si différente)

SIGNATAIRE DE LA CONVENTION

☐ M^{me} ☐ M^r
Nom Prénom
Fonction Email

RÈGLEMENT

Adresse de facturation (si différente)
Fait à Le

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

CACHET ET SIGNATURE DE CESI SAS

Les données personnelles vous concernant feront l'objet d'un traitement dont le responsable est CESI (siège social : 1 avenue du Général de Gaulle Tour PB5, 92074 Paris La Défense). Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité pour demander le transfert de vos données lorsque cela est possible et d'effacement. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante : dpo@cesi.fr. Veuillez à préciser vos nom, prénom et adresse postale. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la politique de protection des données personnelles de CESI à l'adresse <https://www.cesi.fr/politique-de-confidentialite/>. Tous les champs à compléter sont obligatoires et la requête associée au formulaire ne pourra pas être exécutée s'ils ne sont pas complétés.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les commandes passées par tout client professionnel (ci-après le client) à l'exclusion des commandes intra-entreprise pour lesquelles les modalités et conditions financières seront définies par contrat.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales de vente ou d'achat.

Le fait que CESI SAS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les inscriptions constituent des commandes fermes : un accusé de réception est adressé par CESI SAS au signataire de la demande d'inscription. CESI SAS fait parvenir une convention de formation en double exemplaire, dont l'un est à retourner signé par le client. Une facture est envoyée au client (et/ou à son organisme financeur) dès le démarrage du stage de formation concerné. Une attestation de présence est adressée à l'interlocuteur formation chaque fin de mois. A l'issue du stage de formation, une attestation de fin de formation est remise directement au stagiaire.

MODALITÉS DE FORMATION

CESI SAS est libre de choisir le lieu de la formation, d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix ; il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont régis par CESI SAS.

Les stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur de CESI SAS affiché dans chaque établissement.

TARIFS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les conditions tarifaires des formations sont indiquées dans le catalogue et sur le site www.ecole-managers.cesi.fr. Les prix s'entendent hors taxe et sont exprimés en euros. Ils sont à majorer de la TVA au taux légal en vigueur. Les prix sont applicables du 1er janvier au 31 décembre de l'année de référence du catalogue.

Les tarifs sont forfaitaires, incluant frais d'ingénierie pédagogique, frais d'animation de formation, et frais d'évaluation tant en amont qu'en aval du parcours de formation.

Tout stage commencé est dû dans sa totalité.

Les factures sont payables à 30 jours date de facture ou selon l'échéancier convenu, le cas échéant, sans escompte.

Le règlement du prix du stage doit être effectué :

- pour les formations d'une durée inférieure ou égale à 12 jours : au moment de l'inscription,
- pour les formations d'une durée supérieure à 12 jours : 50 % au moment de l'inscription, le solde à mi-parcours du stage.

CESI SAS se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues et pour lesquelles le paiement n'a pas été effectué.

Tout retard de paiement :

- est passible, après mise en demeure, d'une pénalité calculée au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur (Art. L.441-6 du code de Commerce) ;
- ouvre droit à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Une indemnisation complémentaire pourra être demandée par le créancier, sur justification, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

RÈGLEMENT PAR UN ORGANISME EXTÉRIEUR

En cas de prise en charge par un organisme extérieur (notamment OPCO), il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation, de communiquer l'accord de financement au moment de l'inscription et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En cas de prise en charge partielle par l'organisme extérieur, le reliquat sera directement facturé au client.

A défaut de confirmation de la prise en charge financière par l'organisme extérieur ou de réception de la prise en charge par CESI SAS au premier jour de la formation, le coût de la formation sera facturé dans sa totalité au client. En cas de non-paiement par l'organisme extérieur ou de refus de prise en charge, pour quel que motif que ce soit, notamment absence du stagiaire, le client reste redevable de l'intégralité du coût de la formation.

SPÉCIFICITÉS CLIENT PERSONNE PHYSIQUE

Pour le client personne physique qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le règlement du prix du stage s'effectue, conformément à l'article L6353-6 du Code du travail, par :

- un premier versement de 30% du prix à l'expiration du délai de rétractation,
- le paiement du solde à l'issue de la formation.

Si un échéancier de paiement différent est prévu dans le contrat de formation du client, celui-ci prévaut sur les conditions générales de vente.

Conformément aux articles L6353-3 et L6353-5 du Code du travail, le client personne physique qui entreprend une formation, à titre individuel et à ses frais, peut se rétracter sans motif dans un délai de dix (10) jours à compter de la signature du contrat, par courrier recommandé avec accusé de réception. CESI SAS remboursera au client la totalité des sommes versées au plus tard dans les 14 jours suivant la date de réception du courrier de rétractation.

GARANTIE DE PARTICIPATION APPORTÉE PAR CESI SAS

La planification des ouvertures de stages est organisée pour permettre une ouverture intégrale des actions de formation prévues. Néanmoins, pour des raisons de composition et d'équilibre pédagogique du groupe de stagiaires, CESI SAS peut être amené à reporter une date d'ouverture et/ou à modifier le lieu prévu. Dans ce cas, CESI SAS préviendra le client au plus tard une semaine avant la date de démarrage prévue du stage, sans qu'aucune pénalité ne puisse être réclamée par le client. En cas d'annulation de la formation, CESI SAS s'efforcera de prévenir au plus tôt le client et proposera, si possible, une inscription prioritaire sur la prochaine session.

La date de démarrage du stage s'entend :

- soit de la date du premier regroupement en présentiel ;
- soit de la date de la première connexion à la plateforme e-learning, si la formation comporte des modules de formation ouverte et à distance (FOAD).

E-LEARNING

CESI SAS propose différents stages de formation en e-learning ou intégrant des modules en e-learning, faisant partie intégrante du cursus pédagogique. CESI SAS accorde au client l'ouverture d'accès au service de la plateforme e-learning au stagiaire et le droit d'accès au(x) module(s) concerné(s) dès l'inscription définitive du stagiaire. CESI SAS ne pourra être tenu pour responsable si le stagiaire ne suit pas les modules en e-learning prévus. Les conditions de service (assistance) et de réalisation du/des module(s) en e-learning sont précisées dans la convention d'inscription.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

En raison de l'attention particulière apportée à la composition des groupes de stagiaires, les demandes d'annulation et de report émanant du client seront limitées aux seuls cas de force majeure. CESI SAS offre la possibilité au client, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, avec l'accord préalable de CESI SAS et du responsable pédagogique du stage concerné. Toute annulation par le client intervenant moins de 15 jours avant le début de la formation entraînera le paiement d'une indemnité égale à 50% du montant de la formation concernée. Toute annulation par le client moins de 8 jours avant le début de la formation entraînera le paiement intégral du prix à titre de dédit. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, le coût de la formation est payable en totalité.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité de CESI SAS vis-à-vis du client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le client au titre des présentes conditions. La responsabilité de CESI SAS est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client.

CESI SAS ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou cas fortuit.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à CESI SAS font l'objet d'un traitement. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le client ou le candidat au stage de formation disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité pour demander le transfert de ses données lorsque cela est possible et d'effacement. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante : dpo@cesi.fr.

S'agissant d'un droit strictement personnel, il ne pourra être exercé que par son titulaire qui devra préciser son prénom, son nom et son adresse postale.

Pour plus d'informations, le client ou le candidat au stage de formation peuvent consulter la politique de protection des données personnelles de CESI SAS à l'adresse <https://www.cesi.fr/politique-de-confidentialite/>.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Elles peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de CESI SAS avec application immédiate.

CESI SAS fait élection de domicile à son siège social. Toutes contestations relatives à la validité, l'exécution, l'interprétation ou la résiliation des présentes CGV, qui n'auraient pas trouvé de règlement à l'amiable, sont de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, quelles que soient les conditions du contrat, même en cas de pluralité de défendeurs.